

## PERMIS

### Démarches administratives

Afin de faciliter votre inscription et votre entrée en formation, vous trouverez ci-dessous les démarches à effectuer **dès la confirmation de votre participation** à un stage :

- Retourner votre devis signé au centre de formation.
- **Prendre Rdv chez un médecin agréé pour la visite médicale**, réunir les éléments suivants pour votre visite:

Votre carte d'identité et votre permis de conduire en cours de validité, 3 photos d'identité identiques et un **CERFA 14880**. Conserver un double de l'avis médical validé par le médecin.

- Constituer votre dossier administratif **à remettre au centre de formation** :

#### **Pour chaque permis demandé :**

- le double de votre avis médical
- 2 photos d'identité identiques, conformes et non-découpées
- 1 copie recto-verso de votre permis de conduire
- 2 copies de votre carte d'identité valide
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom **Ou** justificatif de domicile de moins de 3 mois avec attestation d'hébergement et copie de la carte d'identité de la personne hébergeant
- 2 enveloppes « lettre suivie » au format A4 pour 100 grs
- (si moins de 25 ans) 1 copie de votre attestation de recensement ou journée d'appel de la préparation à la défense
- Se procurer un livre du code de la route auprès du centre de formation.
- Contacter le **05.49.31.41.53** pour vous inscrire au PREPACODE.

**Pour tout complément d'information sur ces démarches, nous restons à votre disposition au : 05.49.31.41.53**

**IMPORTANT ! 1 mois après votre réussite, contactez le 0 810 901 041 qui vous informera du suivi de l'édition de votre permis. Au bureau de votre préfecture, votre nouveau permis vous sera remis contre l'ancien.**

